

APPEL A PROJETS
**« Organisation des pré-sélections et des
sélections régionales de la 47^{ème} édition de la
compétition WorldSkills
en Auvergne-Rhône-Alpes »**

Cahier des charges

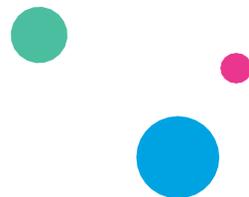


Table des matières

1. CONTEXTE	3
1.1 Auvergne-Rhône-Alpes Orientation	3
1.2 La compétition WorldSkills et ses enjeux	3
1.3 Objet du présent cahier des charges	5
2. L'ORGANISATION DES PRE-SELECTIONS ET SELECTIONS REGIONALES DE LA 47 ^{EME} COMPETITION WORLDSKILLS EN AUVERGNE-RHONE-ALPES.....	5
2.1 Principes généraux	5
2.1.1 Participer à la compétition WorldSkills	5
2.1.2 Le calendrier du 47ème cycle de compétition en Auvergne-Rhône-Alpes	6
2.2 Modalités de déroulement des pré-sélections et sélections régionales.....	6
2.2.1 Localisation	6
2.2.2 Les pré-sélections régionales.....	7
2.2.3 Dates et durée des sélections régionales	7
2.2.4 Les principaux acteurs des épreuves régionales	8
2.3 Les réalisations attendues et engagements des établissements candidats.....	9
2.3.1 L'accueil du public :.....	9
2.3.2 La mise à disposition de ressources	9
2.3.3 En cas de présélections.....	10
2.3.4 Assurance.....	11
2.3.5 Respect des consignes et règlements.....	11
2.3.6 Promotion de la compétition WorldSkills et de l'organisation des sélections régionales par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation	12
3. LE SOUTIEN D'AUVERGNE-RHONE-ALPES ORIENTATION.....	13
3.1 L'aide financière	13
3.1.1 Les dépenses éligibles.....	13
3.1.2 Les dépenses non éligibles	13
3.1.3 Le versement de l'aide financière.....	13
3.2 Autres actions de Auvergne-Rhône-Alpes Orientation	14
4. COMMENT CANDIDATER A L'APPEL A PROJETS	14
4.1 Le calendrier de l'appel à projets	14
4.2 Le candidat.....	15
4.3 Les documents de l'appel à projets	15
4.4 Les modalités de dépôt du dossier de candidature.....	15
4.5 Les pièces constitutives du dossier de candidature	15
4.6 La procédure et les critères de sélection.....	16
4.7 Les contacts	17
5. ANNEXES.....	17

1. CONTEXTE

1.1 Auvergne-Rhône-Alpes Orientation

L'association Auvergne-Rhône-Alpes Orientation a été créée en décembre 2019 pour fédérer l'ensemble des acteurs régionaux de l'orientation scolaire et professionnelle.

Cette association loi 1901 a également vocation à porter une partie des missions de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en matière d'orientation scolaire et professionnelle. En effet, depuis la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » qui a confirmé et renforcé le rôle des régions dans ce domaine, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a choisi d'en confier la mise en œuvre à Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.

Bien que l'Etat assure toujours la responsabilité de définir, au niveau national, la politique d'orientation des élèves et des étudiants dans les établissements, Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, selon ses statuts, est compétente pour :

- Organiser et financer des manifestations sur l'orientation ;
- Valoriser les métiers et renforcer leur attractivité ;
- Produire et diffuser de la documentation sur les métiers et les formations ;
- Organiser et mettre en œuvre des actions favorisant l'insertion professionnelle et sociale des jeunes

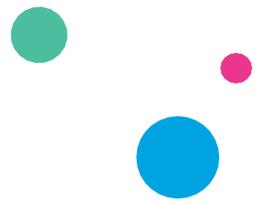
1.2 La compétition WorldSkills et ses enjeux

Plus grand concours des métiers au monde, la Compétition WorldSkills, organisée tous les deux ans (années paires) sous l'égide de WorldSkills International par l'un des 85 pays membres, permet aux meilleurs jeunes professionnels de se mesurer, dans une soixantaine de métiers, lors d'une compétition internationale organisée sur un même site.

Pendant 4 jours, plus de 1 600 compétiteurs de moins de 23 ans issus des 5 continents défendent leur métier avec passion et donnent le meilleur d'eux-mêmes pour tenter de monter sur la plus haute marche du podium. Tournée vers le progrès économique et humain, la WorldSkills Competition offre une occasion unique d'évaluer ses propres compétences, mais aussi de partager les évolutions techniques et les savoir-faire dans tous les secteurs d'activité au niveau mondial.

Le pendant européen de la WorldSkills Competition, dit compétition EuroSkills, se déroule tous les deux ans (années impaires) sous le patronage de l'entité WorldSkills Europe dans l'un de ses 30 pays membres. Ce sont environ 600 jeunes de moins de 26 ans qui y participent pendant 3 journées d'épreuves dans 45 métiers.

Les conditions de déroulement des épreuves n'ont rien de théorique : les candidats doivent réaliser des ouvrages qui concentrent les difficultés techniques de chaque métier, dans des conditions proches de la vie réelle des entreprises. Le respect des délais, l'utilisation optimale du matériel et des matériaux... sont autant de contraintes à respecter, conformément aux exigences du monde professionnel.



Les principaux enjeux de la compétition pour ses différentes parties prenantes :

- pour les compétiteurs : Un accélérateur de carrière, de compétences et de réseau
 - un moyen d'obtenir une meilleure reconnaissance sociale de leurs métiers et ainsi d'assurer une meilleure insertion professionnelle,
 - l'expérience inoubliable de la participation à un concours comparable à une compétition sportive par ses règles et sa rigueur,
 - l'occasion de faire « en direct » devant le grand public une démonstration technique de haut niveau.
- pour les formateurs : Un outil de développement professionnel
 - une confrontation d'approches et de réalités techniques et pédagogiques différentes,
 - la démonstration du rôle majeur et de la qualité de la formation professionnelle initiale et continue (apprentissage, formation en alternance, ...),
 - une valorisation de compétences nouvelles,
 - un outil pédagogique innovant et motivant pour les jeunes en formation,
 - un moyen de faire circuler l'information entre les professionnels de la formation.
- pour les entreprises et les organisations professionnelles : Une vitrine pour valoriser les métiers et défendre les compétences professionnelles françaises à l'étranger (Equipe de France des métiers)
 - les jeunes doivent intégrer des entreprises pour parfaire leur qualification, par les contrats d'apprentissage et de professionnalisation, des formations en alternance ou des stages notamment. Inversement, les entreprises ne peuvent être compétitives qu'avec la haute qualification de leurs salariés.
 - Dans un contexte où la compétition internationale conditionne l'emploi, les entreprises savent que la compétence professionnelle prend toute son importance. A la recherche de l'excellence et de la qualification, les entreprises trouvent ainsi dans la compétition WorldSkills matière à motivation et à promotion de leur image et s'investissent en conséquence (sourcing de candidats ou de jurés, soutien matériel à l'organisation des épreuves...).
- Pour les scolaires, les familles, les personnes en insertion professionnelle et le grand public : Découvrir autrement et en pleine action plus de 60 métiers d'horizons très divers
 - l'opportunité de revoir certaines idées préconçues sur l'orientation professionnelle et certains métiers ou filières,
 - l'occasion d'explorer plus de 65 métiers, au travers du kit pédagogique de WorldSkills France (téléchargeable sur www.worldskills-org.com) ou en assistant aux épreuves organisées dans leur territoire
 - la possibilité de découvrir l'importance de la formation professionnelle, d'élargir le champ des possibles en matière d'orientation professionnelle, et de susciter des vocations.

1.3 Objet du présent cahier des charges

Dans notre région, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes a récemment confié l'organisation des épreuves régionales de la compétition WorldSkills à l'association Auvergne-Rhône-Alpes Orientation. L'objectif est de qualifier, en étroite collaboration avec les fédérations professionnelles et représentants du monde économique, l'Equipe Régionale des Métiers qui représentera la région lors des prochaines finales nationales.

Le présent cahier des charges vise à présenter l'appel à projets « **Organisation des pré-sélections et des sélections régionales de la 47^{ème} édition de la compétition WorldSkills en Auvergne-Rhône-Alpes** » lancé par l'association, ses conditions, les modalités d'instruction et de sélection des projets présentés.

2. L'ORGANISATION DES PRE-SELECTIONS ET SELECTIONS REGIONALES DE LA 47^{EME} COMPETITION WORLDSKILLS EN AUVERGNE-RHONE-ALPES

2.1 Principes généraux

2.1.1 Participer à la compétition WorldSkills

Le seul critère pour s'inscrire et participer à la compétition WorldSkills est un critère d'âge. Pour les métiers où l'âge limite est de 23 ans à l'international, les participants devront être nés à partir du 1^{er} janvier 2002. Pour ceux destinés à des jeunes de moins de 26 ans, les participants devront être nés à partir du 1^{er} janvier 1999.

Les jeunes peuvent être apprentis, salariés, lycéens, chefs d'entreprise... peu importe également leur niveau de formation ou de diplôme.

Les inscriptions sont gratuites et se font en ligne ici : <https://www.auvergnerhonealpes-orientation.fr/actions/worldskills/>

Une attention particulière devra être apportée aux compétiteurs en situation de handicap.

Trois étapes structurent ce concours :

- Les **sélections régionales**, organisées à l'initiative des Régions de France.
- Les **finales nationales**, organisées par WorldSkills France, regroupent les meilleurs candidats des régions de la France entière afin de constituer les Equipes de France des Métiers pour les compétitions internationales.
 - *A noter que lors des Finales Nationales de la 46^{ème} édition de la compétition organisées à Lyon Eurexpo par WorldSkills France en janvier 2022, l'équipe régionale des métiers Auvergne-Rhône-Alpes s'est distinguée en emportant 30 médailles (12 médailles d'or, 9 d'argent, 6 de bronze et 3 médailles d'excellence¹), décrochant ainsi la 1^{ère} place sur le podium des régions de France.*

¹ Médaille décernée aux candidats hors podium ayant atteint une note supérieure ou égale à 700 points/1000

- **Les finales internationales** : WorldSkills Competition et EuroSkills.
 - *A noter que la France a été choisie par WorldSkills International pour organiser à Lyon la compétition mondiale de 2024. Et par conséquent, WorldSkills France a choisi d'organiser également en Auvergne-Rhône-Alpes les finales nationales qualificatives de cette WorldSkills competition (septembre 2023), ainsi que les précédentes (janvier 2022).*

En Auvergne-Rhône-Alpes, **65 métiers sont ouverts à la compétition pour les sélections régionales de la 47ème édition** (voir liste en annexe) dans 7 Pôles métiers : Alimentation, Automobile et Engins, Bâtiment et Travaux Publics, Communication et Numérique, Industrie, Services, Végétal.

2.1.2 Le calendrier du 47ème cycle de compétition en Auvergne-Rhône-Alpes

Etapes	Dates / période	Localisation
Inscriptions	Nov. 2021 – Octobre 2022	En ligne
Sélections régionales	Novembre 2022 – Mars 2023 (prioritairement sur le 1 ^{er} trimestre 2023)	Partout en France
Finales nationales	14-15-16 septembre 2023	Lyon Eurexpo
WorldSkills Competition	11-12-13-14 septembre 2024	Lyon Eurexpo
EuroSkills	2025	Danemark

2.2 Modalités de déroulement des pré-sélections et sélections régionales

2.2.1 Localisation

La sélection régionale du binôme en intégration robotique se fait par le biais d'une compétition organisée par le groupe FANUC au plan national.

Pour tous les autres métiers, Auvergne-Rhône-Alpes Orientation souhaite s'appuyer sur des sites organisateurs, implantés sur l'ensemble de la région, notamment parmi les principaux réseaux de formation professionnelle (Centres de Formation d'Apprentis de branche et multi-professions, Lycées professionnels, écoles, établissements de l'enseignement supérieur et entreprises disposant de centres de formation internes).

A noter que pour certains métiers, les pré-sélections et sélections régionales pourront être organisées, en accord avec les fédérations professionnelles concernées, sur des salons locaux ou régionaux de l'orientation (ex : Mondial des métiers), en fonction notamment des opportunités offertes par le calendrier de ces manifestations en Auvergne-Rhône-Alpes, et après une analyse fine des coûts engendrés par ce type de format et des capacités d'organisation et de financement des partenaires.

2.2.2 Les pré-sélections régionales

En fonction du nombre total de jeunes inscrits dans un métier, confirmant leur participation aux sélections régionales, et du nombre de postes de travail dont dispose le site organisateur sélectionné pour le métier, il peut être nécessaire d'organiser des pré-sélections.

Pour ce faire, deux approches sont possibles :

- Imposer un nombre maximum de candidats titulaires pour participer aux sélections régionales par établissement de formation ou entreprise d'origine (et dans la mesure du possible des suppléants en cas de défection des titulaires) : la pré-sélection s'effectue établissement par établissement
- Organiser des épreuves qualificatives communes pour l'ensemble des inscrits concernés, sur un ou plusieurs sites mixant les publics.
 - NB : le Président de jury des sélections régionales (et/ou au moins 1 membre du jury qu'il aura désigné) devra être présent sur l'ensemble des épreuves, au côté des « jurés locaux » afin d'assurer l'équité de notation entre tous les candidats et entre tous les lieux de pré-sélection.

Dans tous les cas, afin de garantir la plus grande équité possible dans l'accès et la participation à la compétition WorldSkills, la pré-sélection devra être opérée sur des critères objectifs, sur la base d'épreuves techniques identiques ou les plus proches possibles pour tous les participants concernés, d'une durée de **4h maximum** (une demi-journée).

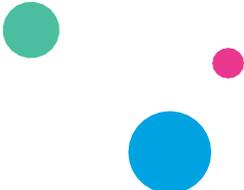
Par ce biais, seuls les compétences, les gestes professionnels et les aptitudes physiques et mentales nécessaires en situation de compétition seront considérés afin de départager en toute équité les candidats.

Le choix de l'approche sera fait par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, métier par métier, en concertation le cas échéant avec les représentants des organisations professionnelles concernées, en tenant compte notamment du nombre total et de l'origine des inscrits (localisation, statut, établissement d'origine...) et des modalités spécifiques d'organisation des épreuves (besoins en matériel et consommables, surface nécessaire des plateaux techniques...).

En cas d'épreuves qualificatives communes pour l'ensemble des inscrits concernés, sur un ou plusieurs sites, une indemnisation des coûts du transport des candidats et des membres du jury sera prévue par l'association, selon les mêmes barèmes que pour les sélections régionales (voir ci-dessous).

2.2.3 Dates et durée des sélections régionales

Les sélections régionales se dérouleront, sauf exception et avec l'aval d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, sur une durée **maximum de 6h sur 1 journée** afin, d'une part, de laisser le temps à chaque candidat et membre du jury de se déplacer, et, d'autre part, de permettre une sélection de qualité.



Les sélections régionales devront impérativement être organisées entre le 1er novembre 2022 et le 31 mars 2023, prioritairement au cours du 1^{er} trimestre 2023 (pour laisser le temps sur la fin d'année 2022 d'organiser si nécessaire des présélections dans tout ou partie des métiers en compétition).

Suivant les possibilités et contraintes de chaque site organisateur, **l'établissement proposera dans sa candidature le jour ou a minima la semaine** pendant laquelle il souhaite accueillir la compétition des sélections régionales.

Afin de contribuer au mieux à la promotion des métiers et des filières de formation, l'organisation simultanée de plusieurs épreuves dans différents métiers sera à privilégier.

De même, les établissements qui candidatent sont invités à proposer une date / période pour l'organisation des épreuves qui soit dans la mesure du possible liée à un événement favorisant la communication sur la compétition organisée en leur sein (ex : semaine de l'automobile, journées portes ouvertes, accueil de collégiens...).

2.2.4 Les principaux acteurs des épreuves régionales

(voir glossaire en complément en annexe)

Les **experts métiers**² de WorldSkills France et leurs équipes métiers nationales proposent à l'ensemble des régions un **sujet** pour les sélections régionales, en adéquation avec le sujet des finales nationales, et une grille de notation correspondante, pour s'assurer de qualifier le meilleur pour l'étape suivante.

Sur la base de cette proposition, la **Présidence de jury** des sélections régionales du métier pourra effectuer des ajustements à la marge (sur le sujet, voire la grille de notation), pour tenir compte notamment des contraintes du plateau technique (matériel) et/ou des coûts des matières premières et consommables.

Ces ajustements devront être validés par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation et les fédérations professionnelles.

La désignation de la Présidence de jury est de la responsabilité d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, en étroite collaboration avec les fédérations professionnelles concernées. Le site organisateur peut cependant proposer un membre de son équipe ou un professionnel partenaire pour assurer cette mission.

En cas d'absence de Présidence de jury identifiée avant les épreuves de sélections régionales (absence de candidature ou d'accord entre les fédérations professionnelles), le Président de jury sera choisi parmi les membres du jury par les jurés ou à défaut par tirage au sort.

Les coordinateurs régionaux de pôles métiers : pour chaque pôle métiers (sauf le pôle végétal), Auvergne-Rhône-Alpes Orientation s'appuie sur un coordinateur régional pour tout ou partie des métiers composant ce pôle. Issus de représentants du monde économique, ils contribuent à la diffusion de l'appel à projets au sein de leurs réseaux, à

² Professionnel du métier, bénévole, en charge de l'organisation des épreuves des finales nationales

la communication pour générer des inscriptions de compétiteurs, à la recherche de professionnels pour constituer ou étoffer les équipes métiers régionales... En complément, Auvergne-Rhône-Alpes Orientation travaille directement et en étroite collaboration avec de nombreuses fédérations professionnelles ou réseaux interprofessionnels. Tous ces acteurs pourront être partie prenante des choix opérés à l'issue du présent appel à projets.

2.3 Les réalisations attendues et engagements des établissements candidats

En déposant sa candidature et dans le cas où il serait lauréat, le porteur de projet s'engage à organiser les pré-sélections et sélections régionales conformément à la description faite via le formulaire d'appel à projets.

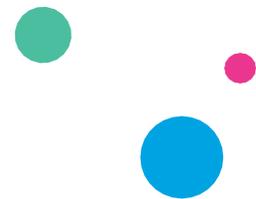
2.3.1 L'accueil du public :

Il convient de prévoir et mettre en œuvre, dans la mesure du possible (selon l'implantation et les contraintes techniques et logistiques du site), les meilleures conditions d'accueil du public (jeunes et familles) et notamment :

- Mettre en place les moyens matériels et humains d'un accueil satisfaisant des publics le jour de la compétition, dans le respect des règles sanitaires éventuellement en vigueur à date ;
- Réserver un espace d'accueil le plus proche possible de l'aire de compétition, passage obligé du public pour recueillir l'information, la documentation (fiches métiers, information sur les filières de formation correspondant aux métiers ...), tout en respectant les consignes de sécurité et l'égalité de traitement de tous les candidats (délimiter et sécuriser les espaces de compétition au sein du site).

2.3.2 La mise à disposition de ressources

- **Ressources humaines** requises pour le bon déroulement du concours :
 - Désigner un référent en charge de coordonner l'opération et d'assurer le respect du process notamment administratif (convocations, diffusion des sujets, justificatifs de dépenses le cas échéant...),
 - Désigner un « chef d'atelier » par métier, pour la bonne organisation logistique et technique des aires de compétition et des épreuves (livraisons, installation...).
 - En complément, mobiliser si nécessaire d'autres membres des équipes éducatives au sein de leur réseau (y compris en externe) et/ou d'autres professionnels pour étoffer les équipes métiers régionales des métiers pour lesquels ils candidatent, en particulier pour constituer le jury des sélections régionales et/ou présélections dont ils ont la charge, voire pour assurer la Présidence de jury ou proposer des candidats à la mission de juré pour les finales nationales (voir glossaire en annexe)



- **Ressources matérielles** nécessaires à l'aménagement des aires de compétition (plateau technique), à la bonne organisation des épreuves, et à l'accueil des parties prenantes de la compétition :
 - **Matériel et matière d'œuvre** l'enjeu est de trouver le bon compromis entre la fourniture de matériel et/ou matière d'œuvre de qualité et en quantité suffisante et la recherche de l'économie.
 - Utiliser le maximum de partenariats avec les entreprises locales ou régionales, pour la fourniture des matières d'œuvre et matériels nécessaires à la compétition (à définir en 1^{er} lieu au regard du sujet proposé par l'expert métier de WorldSkills France), en s'appuyant pour ce faire si nécessaire sur la ou les fédérations professionnelles
 - Dans le cas de commandes en gros, prévoir de proratiser les seules quantités utilisées au titre des sélections régionales

Les sites retenus devront **mettre en concurrence** plusieurs fournisseurs et obtenir la validation de leur choix par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation avant de passer commande (envoi des devis à pour validation de principe).

- **Hébergement/restauration** : le site organisateur doit pouvoir proposer une restauration sur place (ou à moins de 10 minutes à pied) pour les candidats et jurés, ainsi qu'un éventuel hébergement la veille des épreuves (au sein de l'établissement ou à proximité) afin de faciliter la venue des candidats de l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les lieux de restauration collective et les internats seront privilégiés pour des raisons budgétaires si le site organisateur envisage de demander le remboursement de ces frais à Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.

2.3.3 En cas de présélections

Type de présélection	Responsabilité du site retenu à l'issue du présent AAP
Par établissement	La pré-sélection s'effectue établissement par établissement, sous la supervision du site organisateur des sélections régionales.
Épreuves qualificatives communes	<p>Le site organisateur des sélections régionales dans le métier concerné sera également responsable de la bonne organisation de ces pré-sélections dans le respect des modalités définies pour des épreuves de sélections régionales.</p> <p>Il s'assurera notamment que l'équipe métier régionale, et/ou la Présidence de jury des sélections régionales, propose un sujet et un barème de notation pour les épreuves de présélections ; A défaut, le site organisateur devra proposer un sujet adapté et sa grille de notation, afin d'assurer un maximum d'équité entre tous les candidats et entre tous les lieux de pré-sélection.</p>

2.3.4 Assurance

Pendant leurs déplacements, et la durée des compétitions régionales, les compétiteurs sont couverts par leur assurance personnelle (responsabilité civile), concernant les dommages qu'ils pourraient causer à des tiers ou au matériel mis à leur disposition. Il en est de même pour les jurés qui interviennent à titre individuel et bénévole.

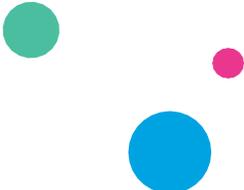
Pour les jurés qui interviennent à la demande de leur employeur ou en représentation de leur structure (entreprise ou établissement de formation), c'est l'assurance de cette dernière qui s'applique concernant les différents risques liés à leur déplacement et leurs agissements pendant leur mission de juré.

Concernant les dommages corporels qui pourraient survenir pour les compétiteurs ou les jurés pendant les épreuves, en lien notamment avec l'utilisation de machines ou d'outils, qu'ils soient mis à disposition par le site organisateur ou amenés par les jeunes, le site organisateur n'est pas responsable, sauf en cas de défaillance de ses matériels.

Le site retenu pour l'organisation des sélections régionales ou des présélections prend en charge l'assurance de son personnel, de ses locaux et du matériel mis à disposition pour les épreuves (responsabilité civile d'exploitation en cas notamment de vol avec effraction ou d'incendie), comme cela doit déjà être le cas en tant qu'établissement recevant du public (ERP) et/ou organisme certifié Qualiopi.

2.3.5 Respect des consignes et règlements

- **Respect du règlement** des sélections régionales (à venir)
- **Diffusion du sujet** : l'expert métier de WorldSkills France pourra donner des consignes concernant la diffusion du sujet aux candidats en amont des épreuves (aucune, tout ou partie des éléments du sujet ; délai minimum ou maximum de diffusion par rapport à la date des épreuves...). Ces consignes devront être suivies par le site organisateur. A défaut de consignes particulières, la Présidence de jury devra définir les modalités de diffusion du sujet qui seront appliquées par le site organisateur.
- **L'aménagement des espaces de compétition**
 - Afin de protéger les différents participants qu'ils soient en compétition ou dans le public, on s'assurera que l'espace de compétition et les outillages et matériels mis à disposition sont **en sécurité** et conformes aux usages du métier en question.
 - Pour faciliter le bon déroulement des épreuves sans interférences du public ou de toute personne externe à la compétition, il faudra **matérialiser clairement les espaces de compétition** accessibles seulement aux compétiteurs, jurés et éventuelles équipes techniques requises, de tous les espaces ouverts au public. Il faudra par ailleurs prévoir des panneaux pour rappeler des consignes au public comme : Ne pas parler aux compétiteurs, Ne pas toucher les ouvrages/outils, Respecter le silence, ou toute autre consigne nécessaire et spécifique à un métier ou à la configuration du site.

- 
- Dans la mesure où toutes les épreuves sont évaluées selon un temps déterminé, il est important de prévoir un affichage visible de tous les compétiteurs et des jurés, par des systèmes **d'horloge** ou de décompte du temps restant.
 - Enfin, l'organisation s'assurera de l'accessibilité et de la disponibilité des **vestiaires** (le cas échéant) et **WC** pendant toute la compétition, en particulier pour les participants (compétiteurs, jurés, etc)

2.3.6 Promotion de la compétition WorldSkills et de l'organisation des sélections régionales par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation

- **Information interne** : informer la communauté éducative et/ou les professionnels, et les apprenants et/ou les salariés, stagiaires et apprentis, et mettre en valeur le déroulement de la manifestation au sein de l'établissement, afin d'une part d'encourager de potentiels compétiteurs en âge de concourir à s'inscrire, et, d'autre part, de favoriser la venue sur les aires de compétition de ces acteurs internes pendant le déroulement des épreuves (comme les visiteurs externes)
- **Communication externe** : relayer les informations relatives à la compétition (en général, et concernant les épreuves organisées sur le site en particulier) sur les outils de communication propres au site organisateur (site Internet, réseaux sociaux...), dans le respect du kit de communication qui sera mis à disposition par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation auprès des établissements candidats retenus:
 - **Le logo Auvergne-Rhône-Alpes Orientation** devra être utilisé dans toute communication réalisée par l'établissement concernant l'organisation des épreuves de présélections ou de sélections régionales, ainsi que la charte graphique et les visuels (voir kit de communication).
 - Les **communiqués de presse** relatifs à l'organisation d'épreuves WorldSkills par l'établissement devront comporter la mention du soutien d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.
- **Pendant les épreuves**
 - **Le kit signalétique** fourni par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation sera à utiliser pour habiller les espaces réservés aux épreuves et aux visiteurs pendant l'évènement.
 - Les **tenues ou autres objets promotionnels** (ex : badges) remis par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation devront être portés par les compétiteurs et jurés lors des épreuves, selon les consignes qui seront communiquées ultérieurement.

Si vous souhaitez télécharger notre logo, vous le trouverez disponible ici : <https://www.auvergnerhonealpes-orientation.fr/communication-et-presse/>

Pour toutes demandes complémentaires liées à la communication ou à l'usage de notre logo, merci de vous adresser à : communication@auvergnerhonealpes-orientation.fr

3. LE SOUTIEN D'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation

3.1 L'aide financière

Le soutien financier d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation n'est pas accordé à la seule remise du dossier de candidature. Après réception, celui-ci est étudié et doit impérativement remplir les critères d'éligibilité décrits dans le présent cahier des charges afin de prétendre à un soutien financier dont l'octroi est à la seule décision d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.

3.1.1 Les dépenses éligibles

Les demandes de financement porteront sur les frais de fonctionnement (matériel, consommables) nécessaires à l'organisation des pré-sélections et des sélections régionales, ainsi que sur les frais de réception et de restauration, voire d'hébergement, des compétiteurs et membres du jury des épreuves régionales, selon les règles définies (voir en annexe).

- **Matériel et consommables** : la location éventuelle de machines complémentaires et le coût de leur transport, la location ou l'achat de petits matériels ou de matières premières / d'œuvre nécessaires aux épreuves...,
 - Au réel, dans la limite du montant prévisionnel validé à l'issue du process de sélection (voir ci-dessous)
- **Frais liés à l'accueil des compétiteurs et jurés** : frais de réception (accueil café et collations), de restauration et le cas échéant d'hébergement : Au réel, dans la limite du plafond défini dans les conditions de prise en charge (voir en annexe)
 - A noter que les frais de transport des candidats et des membres du jury pourront en complément faire l'objet d'une indemnisation par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation directement auprès des personnes concernées.

3.1.2 Les dépenses non éligibles

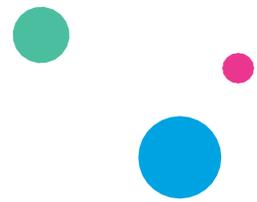
- Les frais de communication engagés par le site organisateur.
- Les frais de personnel.

3.1.3 Le versement de l'aide financière

Le versement de l'aide financière sera effectué par virement de compte à compte, au site retenu ou au porteur du projet dans le cadre d'un consortium.

L'aide financière sera versée selon les modalités suivantes :

- Une avance de 20% pourra être versée sur demande du bénéficiaire.
- Le solde sera versé à la réception du compte rendu financier (annexe 2) validé par un expert-comptable, ou le cas échéant accompagné des factures acquittées, et de la présentation d'une facture globale émise par l'établissement à l'ordre de Auvergne-Rhône-Alpes Orientation pour l'ensemble des dépenses de différentes nature, ainsi que des feuilles d'émargement et du Procès-Verbal du jury en bonne et due forme.
- Le montant de l'aide n'est pas révisable à la hausse, même si le total des dépenses réellement justifiées dépasse le coût prévisionnel du projet.



L'établissement qui sera retenu devra donc faire l'avance des frais, pour l'ensemble des ressources apportées pour la mise en œuvre des sélections régionales (voir partie 2.3.2).

Pour obtenir le versement intégral de l'aide financière, le bénéficiaire doit justifier de dépenses décaissées (c'est-à-dire payées) à hauteur du montant prévisionnel total consigné dans la convention qui sera conclue entre l'agence et chacun des sites organisateurs (ou porteur de projet dans le cas de consortium). Si la dépense justifiée n'atteint pas ce montant, l'aide versée correspondra au total des dépenses réellement justifiées (c'est-à-dire décaissées, payées).

Un bilan qualitatif et quantitatif des actions réalisées par l'établissement pour l'organisation et la tenue des épreuves, et les actions associées de découverte des métiers, devra être également fourni (selon une trame communiquée ultérieurement par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation). Ce bilan pourra être agrémenté par des supports visuels (photographies du site, communication numérique etc..) rendant compte notamment des engagements du porteur de projet en termes de communication telles que décrits au point 2.3.6.

En complément, l'association Auvergne-Rhône-Alpes Orientation ou ses partenaires sont susceptibles de visiter les épreuves organisées par les établissements bénéficiant de soutien financier afin de s'assurer du bon déroulement de celles-ci telles que décrites dans leur réponse à l'appel à projets.

3.2 Autres actions de Auvergne-Rhône-Alpes Orientation

- Réunir, informer, et outiller les sites retenus
- Fournir un kit de communication et un kit signalétique
- Publier sur les réseaux sociaux de l'association en amont, pendant ou à l'issue des épreuves de sélections régionales (pas systématique, à définir selon les ressources internes disponibles, et prioritairement pour les épreuves ouvertes au grand public)
- Produire et fournir une plaque pouvant être affichée par le site dans ses locaux pour reconnaître son implication dans l'organisation d'épreuves WorldSkills

4. COMMENT CANDIDATER A L'APPEL A PROJETS

4.1 Le calendrier de l'appel à projets

- **27/06/2022** : Lancement de l'appel à projets.
- **Jeudi 22 septembre 2022 23h59** : Date limite de remise des candidatures.
A noter : Les dossiers déposés après cette date ne seront pas étudiés.
- **17 octobre 2022** : Notification officielle des décisions de sélection des sites retenus avec le ou les métiers retenus, le nombre de postes de travail mobilisables et les dates privilégiées, et des décisions de refus. Il est précisé que cette sélection ne vaut pas convention, attributive de financement.
- **18 novembre 2022** : Information de la décision prise pour le ou les métiers concernés en matière de présélections (mise en place et le cas échéant modalités)



- **29 novembre 2022** au plus tard : signature des conventions attributives de financement avec les sites retenus (ou porteur de projet en cas de consortium) avec budget prévisionnel
- **30 avril 2023** : Date limite de Transmission des justificatifs pour le versement du solde de l'aide financière.

4.2 Le candidat

Nature de l'établissement : il peut s'agir d'un lycée (public ou privé), d'une école, d'un centre de formation, d'un centre de formation pour apprenti (CFA), d'un établissement de l'enseignement supérieur, d'un centre de formation interne à une entreprise ou un groupe, d'une entreprise...

L'établissement doit organiser les épreuves dans les métiers pour lesquels il candidate dans l'un de ses sites propres.

Il est cependant possible à un **consortium** d'acteurs de déposer une unique candidature au nom de ce consortium, en proposant une répartition de l'organisation des présélections ou des sélections régionales par membre du consortium sur la base d'un ou plusieurs métiers. Dans ce cas, un seul établissement porte la candidature pour l'ensemble du collectif et renseigne le formulaire.

Un même établissement peut - et est même vivement incité à - proposer sa candidature dans plusieurs métiers (voir critères de sélection).

4.3 Les documents de l'appel à projets

Tous les éléments sont disponibles en téléchargement sur le lien suivant : [Appel à projets WorldSkills - Auvergne-Rhône-Alpes Orientation \(auvergnerhonealpes-orientation.fr\)](https://auvergnerhonealpes-orientation.fr)

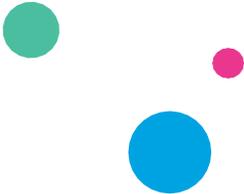
4.4 Les modalités de dépôt du dossier de candidature

Les dossiers devront avoir été déposés complets au plus tard le 22 septembre à 23h59 en ligne via le même lien suivant : [Appel à projets WorldSkills - Auvergne-Rhône-Alpes Orientation \(auvergnerhonealpes-orientation.fr\)](https://auvergnerhonealpes-orientation.fr)

4.5 Les pièces constitutives du dossier de candidature

Pour être instruit, votre dossier doit être complet et contenir les éléments suivants :

- **Formulaire de candidature** à renseigner par le site candidat (ou consortium) directement en ligne, en une fois et en incluant toutes les annexes demandées.
- Pièces à joindre (**dépôt en ligne sur la plateforme, dans la limite totale de 8Mo, en Pdf**)
 - Un **courrier officiel de candidature**, signé du responsable (chef d'établissement, directeur...) de l'établissement ou du consortium faisant notamment état de la motivation à accueillir et organiser une ou plusieurs épreuves des sélections régionales de la 47^{ème} édition de la compétition WorldSkills, et des principaux atouts de l'établissement ou des membres du consortium.
 - Un **document à renseigner par métier** pour lequel le site présente sa candidature
 - **Avis de situation SIRENE** daté de moins de 3 mois

- 
- Copie du **document autorisant le représentant du candidat à solliciter une aide financière** (délibération ou PV d'assemblée générale, ...)
 - **Les statuts et la copie de déclaration en préfecture, pour les associations.**

A noter : Auvergne-Rhône-Alpes Orientation peut demander toute autre pièce nécessaire à l'instruction.

4.6 La procédure et les critères de sélection

Principaux critères de sélection :

- **Nombre de métiers** pour lesquels le site organisateur postule : l'objectif est dans la mesure du possible de ne pas dépasser un total de 30 sites distincts pour l'organisation de l'ensemble des sélections régionales dans les 65 métiers en compétition au niveau régional, et de favoriser les actions de découverte des métiers dans les territoires ; les sites candidatant pour plusieurs métiers seront privilégiés, sauf pour des métiers très spécifiques pour lesquels l'offre de formation au niveau régional est très réduite.
- **Localisation et accessibilité du site** : l'objectif est d'assurer la plus grande couverture territoriale possible au sein de l'ensemble de la région, les compétiteurs inscrits étant issus de l'ensemble des 12 départements auvergnats rhônalpins, mais également de limiter les temps de déplacements pour les compétiteurs les plus éloignés.
- **Expérience du site** (ou d'un collaborateur au sein de l'établissement impliqué dans l'opération) dans l'organisation d'épreuves de la compétition WorldSkills ou d'autres concours métiers ou interprofessionnels.
- **Nombre de postes** de travail disponibles et qualité des **plateaux techniques** : l'objectif est de limiter dans la mesure du possible le recours à des pré-sélections qualificatives (nombre de postes), mais de garantir aux candidats des conditions optimales (par rapport notamment aux étapes suivantes) et équitables de compétition.
- **Partenariats** locaux ou régionaux déjà identifiés ou mobilisables pour la fourniture des matières d'œuvre et matériels nécessaires à la compétition, afin de réduire au maximum les coûts directs liés à l'organisation des épreuves.
- **Capacité d'accueil du public** (jeunes et familles) et de visibilité des épreuves de sélection pour les visiteurs, dans le respect des règles de sécurité et d'équité.
- Coût des prestations de **restauration**, capacités de restauration et le cas échéant d'hébergement, pour l'accueil des candidats et des membres du jury.

Le montant du soutien financier qui pourra être accordé dans le cadre de cet appel à projets ne sera pas déterminé à l'instruction, et sera arrêté ultérieurement lorsque l'intégralité des informations pour l'ensemble des épreuves régionales de la 47^e édition aura été fournie par les experts métiers de WorldSkills France (en particulier concernant les sujets des épreuves régionales).

Ainsi, à l'issue de la clôture du présent appel à projets, des rencontres seront organisées par pôle avec les coordinateurs régionaux et, le cas échéant, d'autres représentants des fédérations professionnelles, afin de valider collectivement des lieux et dates privilégiés.

L'ensemble des questions d'ordre financier sera abordé à ce moment-là afin qu'une évaluation réelle puisse s'opérer.

Les établissements candidats seront informés des suites données à leur candidature à l'issue de ces rencontres.

4.7 Les contacts

Pour toutes vos questions d'ordre général en lien avec l'appel à projets, merci de vous adresser à : worldskills@auvergnerhonealpes-orientation.fr .
Une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais.

Vos contacts seront par ailleurs :

- **Dans la phase d'élaboration et la saisie en ligne :**

Christel SCHENCK

Chargée de coordination et d'organisation

07 48 94 46 36

Christel.schenck@auvergnerhonealpes-orientation.fr

- **Pour le suivi administratif et financier de votre dossier :**

Yves DIDIER

Chargé de mission instruction des financements

04 80 92 01 47

Yves.didier@auvergnerhonealpes-orientation.fr

5. ANNEXES

- Liste des métiers en compétition régionale à la 47^{ème} édition de la compétition WorldSkills en Auvergne-Rhône-Alpes
- Glossaire
- Conditions de prise en charge des frais de réception, de restauration, voire d'hébergement, liés aux sélections et présélections régionales de la compétition WorldSkills en Auvergne-Rhône-Alpes



La Région

Auvergne-Rhône-Alpes Orientation



Liste des *métiers* en compétition

Auvergne-Rhône-Alpes

Mis à jour le 08/06/2022

Alimentation

- * Boucherie ●
- Boulangerie
- Cuisine
- Pâtisserie-confiserie
- Service en restaurant
- * Sommelierie 🇫🇷



Automobile et engins

- * Cycle et motorcycle 🇫🇷
- Maintenance des matériels
- * Mécanique véhicule industriel ●
- Peinture automobile
- Technologie automobile
- Tôlerie-carrosserie



Végétal

- Art floral
- * Horticulture 🇫🇷
- Jardinier-paysagiste



Une seule condition pour s'inscrire : être né à partir du 1^{er} janvier 2002,
ou 1^{er} janvier 1999 pour les métiers marqués d'une *

Service

- * Aide à la personne 🇫🇷
- Bijouterie-Joannerie
- * Challenge entrepreneurial par équipe 🇪🇺
- Coiffure
- * Maroquinerie 🇫🇷
- * Métiers de la propreté 🇫🇷
- Mode et création
- Réceptionniste d'hôtellerie
- Soins esthétiques
- Soins infirmiers
- Visual merchandising



Communication et numérique

- 3D Digital Game Art
- Administration des systèmes et des réseaux informatiques
- Arts graphiques et pré-press
- * Câblage des réseaux très haut débit
- * Cyber sécurité
- Imprimerie
- Solutions Logicielles en Entreprise – ERP
- Web technologies



Bâtiment et travaux publics

- Aménagement urbain et réseaux de canalisations 🇫🇷
- Carrelage
- Charpente
- Construction béton armé
- * Construction digitale
- * Couverture métallique 🇪🇺
- Ébénisterie
- Installation électrique
- Maçonnerie
- * Marbrerie design 🇪🇺
- Menuiserie
- Métallerie
- * Miroiterie 🇪🇺
- Peinture et décoration
- Plâtrerie et construction sèche
- Plomberie et chauffage
- * Solier 🇪🇺
- * Taille de pierre 🇪🇺



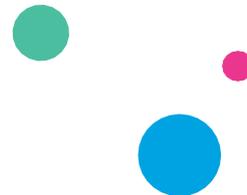
Industrie

- CAO – Ingénierie mécanique
- * Chaudronnerie 🇫🇷
- Contrôle industriel
- Électronique
- Fraisage
- * Intégrateur robotique**
- * Maintenance aéronautique
- * Mécatronique
- * Production industrielle (en équipe)
- Réfrigération technique
- * Robotique mobile
- Soudage
- Tournage



Au 08/06/2022 :

🇫🇷 Métiers uniquement représentés au niveau national 🇪🇺 Métiers uniquement représentés jusqu'au niveau européen **les inscriptions pour ce métier doivent passer par FANUC



GLOSSAIRE

Equipe métier régionale (1 équipe par métier en compétition) : composée de professionnels, d'enseignants, de formateurs, d'anciens candidats du métier considéré..., elle a en charge tous les aspects régionaux liés à la compétition, de la détection des candidats jusqu'à leur entraînement de proximité à tous les niveaux de la compétition. Tout ou partie du jury des sélections régionales peut faire partie de l'équipe métier régionale.

Il existe également des équipes métiers nationales constituées par WorldSkills France et ses partenaires, coordonnées par un expert métier et un expert adjoint par métier.

Equipe régionale des métiers (1 seule équipe pour la Région, par édition de la compétition): Ensemble des compétiteurs / équipes de compétiteurs qualifiés à l'issue des sélections régionales (le/les meilleurs de chaque métier) pour représenter la région Auvergne-Rhône-Alpes lors finales nationales **dans tous les métiers en compétition**.

Au niveau suivant de la compétition (entre les finales nationales et les étapes internationales de la compétition), on parle ensuite d'Equipe de France des métiers (composée du meilleur de chaque métier entre tous les représentants des régions de France pour les métiers en compétition internationale)

Jury des sélections régionales (1 jury par métier en compétition) : il est responsable collectivement de la mise en œuvre du concours dans la région pour son métier (présélections ou sélections régionales), sous l'autorité du Président de jury.

- Les membres du jury des sélections régionales sont des hommes ou femmes de métier possédant une expérience et expertise technique dans le métier qu'ils représentent dans la compétition : ce sont les jurés des épreuves régionales. Le jury est composé idéalement à parité entre les professionnels et les enseignants ou formateurs avec la meilleure représentativité possible des différents réseaux de formations, des branches professionnelles quand il y en a plusieurs ainsi que des différents départements du territoire.
Les conditions pour être juré :
 - Avoir une expérience professionnelle dans le métier concerné
 - Avoir une expérience de la compétition et/ou de la notation
 - Etre profondément intègre, objectif, juste et prêt à coopérer
 - N'avoir aucun lien de parenté avec les candidats
 - Exercer sa mission dans le cadre du bénévolat
- La Présidence de jury régional est garante de la bonne organisation des sélections régionales et de leur parfaite équité, dans le respect du règlement de compétition (mis à disposition des établissements retenus à l'issue du présent appel à projets). A noter que la Présidence de jury n'est pas nécessairement du métier, plus particulièrement pour les métiers où la notation revêt une importante dimension « subjective » (critères de jugement) et où il peut y avoir des conflits entre membres du jury représentant différents réseaux de formation / fédérations professionnelles.
Les maîtres mots de la présidence de jury : équité, transparence, traçabilité, méthode, écoute... mais fermeté.

ANNEXE : Conditions de prise en charge des frais de « réception » et de restauration, voire d'hébergement, des compétiteurs et des jurés, auprès des sites retenus pour organiser les épreuves régionales (présélections et/ou sélections régionales)

Pour les pré-sélections et les Sélections Régionales	Remboursement	Justificatifs / Remarques
Frais de réception	Sur justificatif, plafonné à 3€ TTC / jour d'épreuve / personne	Exemple de prestations concernées : Accueil café, bouteilles d'eau, voire collation pour les compétiteurs et les jurés ; ces prestations peuvent être réalisées en interne si l'établissement est par exemple pourvu d'un service de restauration, à défaut en externe (service traiteur)
Déjeuner	Sur justificatif, plafonné à 10€ TTC / jour d'épreuve / personne	Ces prestations peuvent être réalisées en interne si l'établissement est pourvu d'un service de restauration (cantine, self), à défaut en externe (service traiteur ou restaurateur de proximité), mais prises en charge dans tous les cas par le site organisateur (aucun remboursement ne sera fait en direct aux candidats ou jurés). <i>En plus des compétiteurs et des membres du jury, Auvergne-Rhône-Alpes Orientation pourra rembourser jusqu'à 2 repas pour les personnels de l'établissements mobilisés les jours d'épreuves (ex : chef d'atelier)</i>
Dîner	Sur justificatif, plafonné à 15€ TTC / repas / personne	Uniquement en cas d'épreuves durant plus d'une journée (entre les 2 journées d'épreuves), ou à titre exceptionnel pour les veilles d'épreuves si un compétiteur ou un juré a plus de 2h30 de transport pour rejoindre le site de compétition. Une validation préalable d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation est nécessaire Ces prestations peuvent être réalisées en interne si l'établissement est pourvu d'un service de restauration (cantine, self), à défaut en externe (service traiteur ou restaurateur de proximité), mais prises en charge dans tous les cas par le site organisateur (aucun remboursement ne sera fait en direct aux candidats ou jurés).
Hébergement (Nuitée + petit déjeuner)	Sur justificatif, plafonné à 60€ TTC / personne / nuitée + petit déjeuner	Uniquement en cas d'épreuves durant plus d'une journée (entre les 2 journées d'épreuves), ou à titre exceptionnel pour les veilles d'épreuves si un compétiteur ou un juré a plus de 2h30 de transport pour rejoindre le site de compétition. Une validation préalable d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation est nécessaire Ces prestations peuvent être réalisées en interne si l'établissement est pourvu d'un internat, à défaut en externe (internat d'un établissement voisin, hôtel de proximité), mais prises en charge dans tous les cas par le site organisateur (aucun remboursement ne sera fait en direct aux candidats ou jurés). <i>Pour l'hébergement des compétiteurs, dans un objectif d'optimisation des coûts, des chambres twins seront privilégiées</i>